



DELIBERATION N° 2026-012

**OBJET : Personnel : Contrats saisonniers
Été 2026 : modifications**

Le **11 mai 2026 à 17h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Pascal MICHAUD, Président.

Date de la convocation : **30 avril 2026**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **19** – Pouvoirs : **1** - Votants : **20**

Présents : Dominique ALAMARGOT, Christophe BOIVIN, Jean-François CASSIER, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Patrice DABERT, Damien DESSERRE, Frédéric ECHAVIDRE, Olivier FOUROT, Lionel GAY, Bertrand GOIMARD, François GORY, Emmanuel LABASSE, Jocelyne MANSANA, Pascal MICHAUD, Patrick SEBY, Pierre SIMON, Serge TEILLOT, Séverine THOMAS-GARDET.

Excusés : Pascal VIVIEN (pouvoir Lionel GAY).

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Vu la délibération n° 2026-001 du 02.02.2026 autorisant la création de postes saisonniers pour la saison printemps/été 2026

Considérant qu'il convient, pour des raisons de service, de modifier de quelques jours les dates des contrats de certains postes,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter une nouvelle délibération prenant en compte ces changements de dates et qui peut se résumer ainsi :

Conseillers touristiques :

- **4 postes - Echelon employé 1.3 - Indice 1550 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 01/05/26 au 30/09/26**
- **2 postes - Echelon employé 1.3 - Indice 1550 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 01/06/26 au 31/10/26**
- **4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice 1500 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 08/06/26 au 31/08/26**
- **4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice 1500 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 08/06/26 au 30/09/26**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les créations de postes saisonniers tels que proposés ci-dessus.
- **DECIDE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-001.

Pour : 20 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Pascal MICHAUD

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 13/05/2026

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU SANCY – 4 bd Mirabeau– 63240 LE MONT-DORE

Tél : +33 (0)4 73 65 37 85 – E.mail : ot.sancy@sancy.com – Siret 44489730000034